

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 07 Français 1.2			
Code	PEGE1B07FF	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	105 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Nathalie LEROY (nathalie.leroy@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Marie DUMONT (marie.dumont@helha.be) HELHa Loverval Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

- (1.1.) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger ou de corriger un texte, avec ou sans outils, en atteignant le socle minimum de formes correctes annoncé dans la fiche descriptive.
- (1.1) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.
- (5.2) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions et les concepts linguistiques et/ou textuelles travaillés.
- (5.3) Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable de reformuler à bon escient une réflexion didactique sur les notions et les démarches disciplinaires travaillées

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEGE1B07FFA Français 2 105 h / 8 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 80 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGE1B07FFA Français 2 80

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : peda.loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Français 2			
Code	13_PEGE1B07FFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	105 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours a pour but de former les étudiants aux compétences disciplinaire et didactique liées au projet professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. (1.1.) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger ou de corriger un texte, avec ou sans outils, en atteignant le socle minimum de formes correctes annoncé dans la fiche descriptive.
- II. (1.1) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.
- III. (5.2) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions et les concepts linguistiques et/ou textuels travaillés.
- IV. (5.3) Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable de reformuler à bon escient une réflexion didactique sur les notions et les démarches disciplinaires travaillées

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Linguistique : productions écrites et réflexions sur la langue, travail sur les types et formes de phrases, sur les fonctions (cf. AA n° I, II, III) ;

Analyse textuelle : travail sur les genres littéraires (roman, récits courts et diverses sous-catégories) , histoire de la littérature française (le Moyen âge), littérature de jeunesse (analyses réflexives et présentations orales) (cf. AA n°III)

Didactique : réflexion sur les notions et les démarches didactiques à travers les diverses activités d'enseignement présentées sur l'ensemble de l'UE, présentation du résultat de la réflexion (cf. AA n°IV)

Oralité : présentations diverses et discussions sur les sujets abordés dans l'UE, lecture (cf. AA n°II)

Démarches d'apprentissage

Développement des contenus de manière théorique, didactique et interactions avec les étudiants (exercices, observations, réflexions, synthèses, révisions, présentations orales sur des points).

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices et des explications supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins ou des résultats d'un test formatif.

Les échéances importantes sont données dès le début de l'année.

Ouvrages de référence

Une liste d'ouvrages est donnée en début d'année aux étudiants afin qu'ils puissent trouver davantage d'informations sur les matières abordées.

Supports

Feuilles de cours distribuées en classe, notes personnelles des étudiants, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant sera évalué pendant le quadrimestre selon les modalités données au cours et lors de l'examen écrit et oral, en juin. Les notes du travail journalier seront reportées en seconde session. L'examen oral correspond à 1/3 des points. La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des différentes épreuves à condition que la partie grammaticale (justifications de formes grâce aux règles grammaticales et orthographiques, épreuves sur les types et formes de phrases, épreuves sur les fonctions) et la partie expression écrite (dictée, exercice d'écriture, correction de copies d'élèves, expression écrite dans l'examen) soient réussies à raison de 50%. Si ce n'est pas le cas, l'UE sera non validée ce qui veut dire que l'étudiant n'obtiendra pas une cote supérieure à 7/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	10	Evc	10
Période d'évaluation			Exm	90	Exm	90

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

Dispositions complémentaires

Report de la cote du TJ du Q2 pour la partie didactique. Pour le reste de l'évaluation, les dispositions restent inchangées.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).